

Étude pour optimiser l'accès à la déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

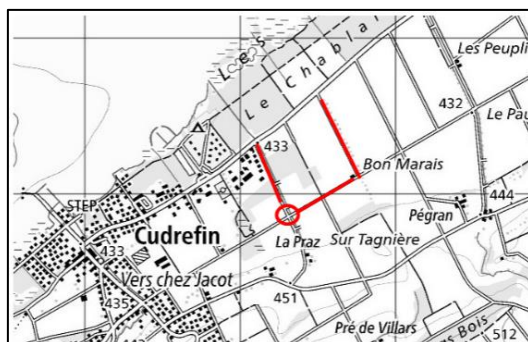
1. Préambule

La déchetterie communale constitue un équipement indispensable au service des habitants de notre commune. Depuis sa mise en exploitation, sa fréquentation n'a cessé de croître, illustrant à la fois son importance pour la collectivité et la sensibilité environnementale des habitants.

Toutefois, cette fréquentation en constante augmentation engendre désormais des problématiques de circulation, en particulier aux abords de la déchetterie, qui appellent à une réflexion approfondie et à la mise en place de solutions concrètes.

2. Objet du préavis

Le présent préavis vise à solliciter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 49'030.00 destiné à mandater un bureau spécialisé en mobilité et infrastructures routières. Cette étude permettra de définir les travaux nécessaires pour l'aménagement de l'infrastructure routière.



3. Diagnostic de la situation et intentions d'aménagement

Problématique actuelle

L'essor démographique de la commune a naturellement entraîné une augmentation de la fréquentation de la déchetterie, ce qui a engendré des problèmes de circulation, notamment dans la zone habitée du chemin Huitante.

Cet axe à caractère résidentiel supporte aujourd'hui un trafic soutenu, source de nuisances acoustiques et de préoccupations en matière de sécurité pour les riverains.

De plus, les dimensions restreintes de cette voie compliquent les croisements, en particulier lorsque des véhicules utilitaires ou des camions y circulent, rendant les déplacements dans ce secteur d'autant plus difficiles.

Objectifs de l'étude

Cette analyse vise principalement à instaurer une circulation à sens unique sur le chemin Huitante pour l'accès à la déchetterie, afin d'éliminer les va-et-vient et de réduire le trafic de transit sur cette voie résidentielle.

Elle permettra également d'examiner les possibilités d'élargissement du pont, de la route d'accès depuis la route cantonale, ainsi que des axes parallèles existants, afin de faciliter le passage des véhicules utilitaires et des camions.

L'étude contribuera ainsi à préserver la tranquillité des habitations proches tout en améliorant sensiblement les conditions de circulation dans ce secteur.

4. Méthodologie envisagée

Elle comprendra l'examen des flux de circulation existants, l'identification des aménagements nécessaires pour la mise en place du sens unique et l'étude structurelle du pont.

L'analyse intégrera les contraintes topographiques, techniques et financières liées à ces infrastructures spécifiques. L'étude aboutira à la présentation d'un projet prêt à être exécuté, assorti d'une évaluation financière détaillée.

5. Prestations prévues dans le cadre de l'étude

Dans le cadre du crédit d'étude sollicité, la Municipalité prévoit de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé en mobilité et infrastructures routières. Le mandat comprendra les prestations suivantes :

A. Phase projet

A1. Signalisation

- a. Reprise des éléments antérieurs et validation par le maître d'ouvrage (MO)
- b. Validation du concept avec l'inspecteur de la signalisation
- c. Élaboration du plan de signalisation
- d. Appel d'offres et établissement du devis
- e. Publication officielle par le canton

A2. Pont et accès

- a. Reprise des éléments antérieurs et validation par le MO
- b. Correspondances et séances avec les services concernés
- c. Étude de variantes et présentation au MO
- d. Élaboration du projet de la variante retenue
- e. Appel d'offres (procédure de gré à gré comparative) et établissement du devis
- f. Constitution du dossier pour l'enquête publique

Remarque : les calculs et vérifications hydrauliques ne sont pas inclus dans le mandat, ceux-ci n'étant pas systématiquement requis à ce stade.

B. Phase d'exécution

B1. Signalisation

- a. Adjudication des travaux auprès des entreprises
- b. Direction et suivi de l'exécution
- c. Mise en service et achèvement

B2. Pont et accès

- a. Adjudication des travaux auprès des entreprises
- b. Direction et suivi de l'exécution
- c. Mise en service et achèvement

Chapitre	Montant (CHF)
A1 Signalisation – projet	3'525.00
A2 Pont et accès – projet	17'625.00
B1 Signalisation – exécution	4'230.00
B2 Pont et accès – exécution	23'650.00
Total	49'030.00

6. Conclusions

Cette étude constituera la base indispensable pour concevoir ultérieurement un projet d'aménagement adapté aux exigences présentes et futures de la collectivité. En approuvant ce crédit d'étude, le Conseil contribuera à une démarche responsable visant à concilier les besoins des usagers de la déchetterie avec la qualité de vie des habitants du secteur.

La Municipalité vous encourage à soutenir cette première phase essentielle en vue d'une amélioration durable de l'accessibilité à la déchetterie communale.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,

Où le rapport des commissions compétentes,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 49'030.00 destiné à financer les honoraires d'étude pour optimiser l'accès à la déchetterie.

1. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
 - a. Financer par les liquidités communales
 - b. Amortissement sur une durée de 10 ans.

2. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 12 août 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Richard Emmenegger



Le Secrétaire



Florian Metraux